

Les pages blanches



www.partiblanc.ch

Feuillet d'information destiné aux amis du Parti Blanc et de la Fanfare Ancienne Cécilia

Novembre 2011

Collaboration intercommunale Par des chemins tortueux

**Jean-Claude Savoy
Président de la municipalité**

Le vote récent de Lens, qui a décidé son Conseil à sortir du jeu de la fusion, change la donne pour Chermignon aussi. Rappelons tout d'abord quelques jalons posés dans la collaboration intercommunale.

Dès les années 70, la commission de coordination a mis autour de la table les présidents de communes de Crans-Montana. Après une vingtaine d'années de fonctionnement, cette instance de proposition qui concernait surtout le Haut-Plateau avait fait son temps. En effet, elle ne disposait d'aucun pouvoir réel, car elle devait faire valider ses décisions par l'ensemble des conseils communaux.

Les communes de Crans-Montana ont ainsi mis en place l'Association des communes de Crans-Montana, lui ont conféré des tâches bien spécifiques et l'ont soumise en votation populaire en mars 2007.

De fait, dès le 1^{er} janvier 2008, l'ACCM est sur les rails et fonctionne selon les missions qui lui ont été confiées. D'autres collaborations plus anciennes sont restées en place, telles les écoles et le culte, et de nouvelles ont été créées.

En décembre 2008, l'assemblée des délégués de l'ACCM a voté à une forte majorité une résolution l'engageant à entreprendre de manière ouverte et déterminée la question de la fusion des six communes de Crans-Montana. Pour répondre à cet objectif, elle a commandé un sondage qui devait faire office de vote préalable. A la surprise générale, cinq des six communes se sont montrées favorables ou plutôt favorables à la fusion des six communes de Crans-Montana. Le seul pas en retrait a été à ce moment-là celui d'Icogne.

Editorial

**Alexandre Borgeat
Président du Parti Blanc**

Chers amis du parti blanc,

Au lendemain de la votation de principe préalable (il faut rappeler que ce vote non contraignant avait une valeur purement consultative) faite sur la commune de Lens sur la fusion des communes de Lens, Chermignon, Montana, Randogne et Mollens, nous nous devons de faire une brève analyse de la situation. Ce résultat négatif très net (61.6% de non contre 38.4% de oui) qui est sorti des urnes « lensardes » dimanche 23 octobre ne représente finalement pas une grande surprise au vu du décalage important constaté durant ces quelques semaines qui précédaient le vote, entre les partisans quasi aphones du « oui » et ceux, fortement mobilisés, du « non ». La très large participation (près de 75%) semble donner à cette décision une légitimité « sans appel ». C'est tout au moins les conclusions que nous avons pu entendre et lire suite à ce scrutin.

L'analyse de ce résultat sous un autre angle peut amener à des conclusions plus nuancées dès lors que l'on constate l'absence totale de débat sur la question, l'absence d'une étude et d'un argumentaire digne de ce nom, et enfin la très forte émotion qui a entouré ce vote. Les « Lensards » ont donc voté avec le cœur, fiers de leurs origines et de leur appartenance. Certes, mais par la-même ils privent toute une région d'une réflexion solide sur son avenir économique : nous le regrettons !

Nous constatons, et ceci est plus inquiétant à notre avis, que fort de ce « succès » le parti de la « lensarde » a d'ores et déjà, par la voix de son élu, annoncé pouvoir remettre en question l'association des communes (ACCM). Cette démarche, si elle aboutissait, porterait un coup à tout le développement de notre économie locale (tourisme et construction). En tant que parti responsable et soucieux de préparer aujourd'hui les conditions cadres pour faire face à des lendemains économiques qui s'annoncent pour le moins nuageux, nous ne pourrions pas ne pas réagir.

Les cinq communes restantes se sont montrées ouvertes à poursuivre le processus de fusion, en lançant l'étude exigée par la Loi. La réponse de Conseil de Lens a tardé quelque peu et l'exécutif lensard est apparu divisé sur la question. Néanmoins, il s'est engagé en faveur de l'étude sur la fusion des communes. Or, un parti politique opposé à la fusion a lancé une pétition demandant que pour un objet si important le peuple puisse s'exprimer.

Finalement, le dimanche 23 octobre, nos voisins de Lens ont à leur tour décidé de se retirer du projet de fusion, suite au refus de la population de fusionner avec les communes d'accord de se lancer dans l'étude.

Les réflexions qui doivent se faire sont donc les suivantes :

Il faut prendre acte du vote de Lens et admettre que la fusion des six communes ne se fera pas à un horizon proche. Sauf bien sûr si la situation économique devait évoluer négativement et que la solidarité prendrait le pas sur l'individualisme et les vues à court terme. Quand les choses iront moins bien, nous serons dans l'obligation de nous unir, alors que nous aurions pu envisager la fusion par temps clair.

En prenant cette décision, les citoyens de Lens nous ont privés de débat. Le Conseil de Chermignon s'est prononcé à l'unanimité pour l'étude sur la fusion des six communes de Crans-Montana. Le vote trop précipité de Lens ne nous a pas permis de porter le débat au niveau de notre population. On peut penser, car divers signes le démontrent, que les Chermignonards se seraient montrés ouverts à la discussion face à ce projet d'avenir.

La question de la fusion des quatre communes restantes se pose dès lors. S'agissant notamment de la gestion du territoire commun de Crans-Montana, il apparaît que seule la fusion à six permettrait de faire véritablement un bond en avant.

Nous devons donc améliorer le fonctionnement de l'ACCM, qui n'a, rappelons-le, que trois années d'existence. Une piste importante serait que les délégués puissent être élus directement par la population, lors des élections communales. Nous allons voir rapidement avec les Services de l'Etat ce qui peut être fait dans ce domaine. L'intégration de nouveaux buts permettrait de simplifier la gouvernance et de donner plus de « muscle » à l'ACCM. Alors, nous emprunterons des chemins plus tortueux pour mieux gouverner notre région. Des voies moins confortables, moins directes, mais nous n'avons pas le choix que de développer notre pays tous ensemble, fusion ou non.

C'est le sens de notre engagement pour les mois à venir.

En collaboration avec nos élus, avec tous les partis, toutes les citoyennes et citoyens de toutes les communes du Haut-Plateau, ceux de Lens y compris, nous devons tenter d'inverser cette tendance destructrice au repli sur soi.

C'est là certainement le plus grand défi que devront relever, notre parti, votre comité et vos élus pour ces prochaines années.

Je profite de cet éditto pour féliciter chaleureusement au nom du parti blanc le directeur, Arsène Duc, et les musiciennes et musiciens de l'Ancienne Cécilia pour leur brillant résultat de champion suisse dans la catégorie suprême du brass band obtenu cette année à Saint-Gall. Ce résultat mérité par les efforts et les talents conjugués doit servir d'exemple et démontrer la force de la volonté collective en réponse à l'individualisme croissant de la société en général.

En vous souhaitant une excellente lecture de cette deuxième édition annuelle de nos « pages blanches », je me réjouis, Chers amis du parti blanc, de vous rencontrer nombreuses et nombreux à notre prochaine Assemblée Générale, ce samedi 5 novembre, dès 16h00.

Programme de la Sainte Cécile, samedi 5 novembre 2011

16h00 : Assemblée générale du Parti Blanc, local de l'AC

Cordiale invitation à tous ceux qui veulent mieux connaître leur commune, en discuter de manière informelle, discuter avec les élus.

18h30 : Messe à l'église, en souvenir des musiciens défunts. Animation par l'AC

19h30 : Concert apéritif de l'AC devant le café Duc

20h30 : Repas festif au local de l'AC, pour tous les amis de la fanfare et du Parti Blanc

Quota ou Parité ?

2ème épisode – Quelle situation après le 23 octobre 2011 Romaine Duc-Bonvin, conseillère

Lors des dernières *Pages Blanches*, une projection chiffrée de la représentation féminine dans les diverses sphères exécutives ou législatives avait été livrée à votre analyse. Pour rappel, sur le plan fédéral, la situation était la suivante avant le 23 octobre dernier.

- 4 des 7 sièges du Conseil Fédéral sont occupés par des femmes. 60 femmes siégeaient au Conseil National (30%) et 9 au Conseil des Etats (19,6%). Le Valais n'avait cependant qu'une seule représentante à Berne.

Cet automne, 40 candidates (26%) sur un total de 151 prétendants se sont présentées dans le canton en vue des élections au Conseil national. Seule Viola AMHERD a été élue avec 22'309 voix, se plaçant ainsi au 6^{ème} rang, sur les 7 places disponibles.

Il est intéressant de constater que depuis 1979, le nombre de candidates au Conseil national n'a cessé d'augmenter en Valais, sans que cela ne se répercute de manière significative sur le nombre d'élues (Candidates : 38 en 2007, 25 en 2003, 21 en 1999, 17 en 1995, 10 en 1991, 5 en

1987, 3 en 1983 et 2 en 1979, source Etat du Valais).

Marylène VOLPI FOURNIER, Brigitte WOLF et Jacqueline BOVIER-WIDMER, accompagnées de 8 hommes, s'étaient annoncées pour le Conseil des Etats. Dans le cadre d'un ballottage général, elles occupent respectivement les 8, 9 et 11^{ème} rangs !

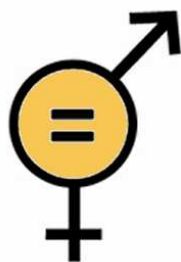
Sur le plan national, quelle sera finalement la représentation féminine pour la prochaine législature ?

De nombreux observateurs prédisaient un net recul du nombre d'élues siégeant au parlement fédéral. Finalement, la représentation féminine reste stable au Conseil national puisque 58 représentantes, soit 29% du Parlement, prendront leurs fonctions en décembre prochain.

Les résultats pour le Conseil des Etats n'étant pas encore connus à l'heure de la rédaction du présent éditorial, gageons qu'un taux de 20% puisse être, à tous le moins, maintenu au sein des Sénateurs.

Quota ou Parité ? Là n'est pas l'essentiel, mais sachons remercier toutes celles qui, d'une manière ou d'une autre, s'intéressent à la chose publique et se mettent à disposition des diverses formations politiques et de la population.

Finalement, l'engagement est-il une affaire d'hommes ou de femmes ?



Infos du Conseil : novembre 2011

Parking du Pontèt

Les fouilles sont désormais terminées et la phase de construction du parking vient de commencer. La première « pierre » en a été posée le mercredi 19 octobre dernier, en présence des autorités communales, des architectes, ingénieurs et entreprises adjudicataires. Si tout avance normalement, l'essentiel des travaux devrait être terminé à la fin de l'été 2012. L'administration communale tient à remercier la population avoisinante, qui a supporté avec flegme d'importantes nuisances durant cet été.

Rénovation de la maison communale

Les travaux ont été entrepris au début du mois de septembre. La première phase en a été une « déconstruction » complète de la partie intérieure. On s'est alors aperçu que les planchers des niveaux 2 et 3 ne permettraient pas une rénovation de qualité. Décision a donc été prise de les remplacer par des dalles de béton, qui assureront tout autant une meilleure statique du bâtiment que des conditions d'isolation phoniques excellentes. La couverture du toit a elle aussi été remplacée. Enfin, après l'étude de plusieurs variantes, un ascenseur intérieur a pu être construit. Le bâtiment rénové sera dès lors accessible aussi aux personnes à mobilité réduite. Il s'agit d'une exigence à satisfaire pour tout édifice public.

Réorganisation des chambres pupillaires

La chambre pupillaire de Chermignon a fonctionné parfaitement depuis toujours, grâce au dévouement de ses membres. Or, le nouveau droit de protection de l'enfant et de l'adulte oblige les communes à rendre cette institution encore plus professionnelle. Les personnes qui voudront y siéger seront astreintes à toute une série de cours de formation avant leur entrée en fonction. Le Conseil a donc décidé de constituer avec les communes d'Icogne, Lens et Montana un seul office de protection et service officiel de la curatelle. L'année 2012 sera consacrée à la mise en place de la nouvelle structure, qui rentrera en fonction le 1^{er} janvier 2013.

Cliniques d'altitude à Crans-Montana

L'inscription sur la liste hospitalière valaisanne des cliniques bernoise, lucernoise et genevoise est capitale pour le maintien à moyen terme de ces trois établissements sis à Crans-Montana. Le comité directeur de l'ACCM en a entrepris toute une série de démarches pour tenter d'infléchir la position des services du Conseiller d'Etat Maurice Tornay. La députation du district de Sierre a elle aussi été mobilisée. L'argument médical est évident, du fait des compétences qui sont réunies à Crans-Montana. Mais surtout, c'est l'argument économique qui a été défendu. En effet, les trois établissements occupent près de 400 collaborateurs issus de tout le coteau de Sierre à Crans-Montana. Leur impact sur l'économie locale n'est pas à démontrer.

Mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie dans la rénovation des bâtiments

Le règlement adopté par l'assemblée primaire de décembre dernier a été accepté par le Conseil d'Etat. Le Conseil municipal prévoit à son budget Fr. 80'000.-- pour satisfaire aux diverses demandes. Pour rappel, la commune peut allouer une subvention équivalente au 50% de la subvention cantonale, avec un plafond fixé à Fr. 40'000.-- . Dernière remarque très importante : la demande doit être faite avant le début des travaux.

Le règlement en question peut être téléchargé sur le site chermignon.ch.

Règlement communal d'organisation

Il a été accepté à l'assemblée primaire de décembre dernier à l'unanimité des citoyens présents. Lors de la votation à l'urne, le dimanche 23 octobre, les citoyens ont confirmé le vote de l'assemblée primaire, en acceptant le règlement communal d'organisation par plus de 86% d'avis positifs. Ce règlement doit encore obtenir l'aval du Conseil d'Etat.



SOCIÉTÉ DE MUSIQUE Ancienne Cécilia

Internet : www.ancienne-cecilia.ch - E-mail : admin@ancienne-cecilia.ch

CHERMIGNON



C'est de manière magistrale que se termine notre saison musicale 2010 / 2011 avec **notre titre de champion suisse brass band "excellence"** décroché à St-Gall le samedi 25 juin dernier.

Cette première place, ô combien convoitée car chaque participant s'est mobilisé à sa manière pour faire au mieux, permet à notre société de ramener les lauriers de la victoire tout comme lors de la fête fédérale de Winterthur en 1986.

1^{er} Ancienne Cécilia Chermignon	193.33 pts
2 Concordia Vétroz	191.67 pts
3 MG Risch-Rotkreuz	188.33 pts
4 Echo des Glaciers Vex	186.67 pts
5 Cécilia Chermignon	179.67 pts
6 Lyre Conthey	178.33 pts

La baguette d'Arsène et son caractère passionné associés à la motivation de chacun(e) ont ainsi permis à notre ensemble de revenir fier et avec une amitié encore renforcée.

Je dis là un grand **MERCI** à tous les acteurs de cette superbe réussite et pour l'engagement manifesté à cette occasion. A ces remerciements sont évidemment associés les familles de nos membres et les supporters qui manifestent de l'intérêt à notre passion.

Une nouvelle saison s'annonce...

Le camp musical et les prestations estivales de notre fanfare des jeunes passées, l'heure est à la reprise. Les prochains rendez-vous proposés sont

- **notre concert de Noël du 17 décembre prochain à 20h00** à Chermignon d'en Haut en collaboration avec un ensemble vocal d'étudiants genevois sous l'experte direction de M. Didier Bonvin, ancien musicien de l'Ancienne Cécilia (quête à la sortie en faveur de just4smiles.ch) ;
- **notre concert annuel du 25 février 2012** à la salle de Martelles à Chermignon d'en Bas.

Et comme à l'accoutumée, notre site internet

www.ancienne-cecilia.ch

vous informe notamment de notre calendrier annuel et des résultats de nos jeunes solistes aux différents concours.

Au plaisir de vous retrouver, vive la musique !

*Ancienne Cécilia
Jean-Charles Duc, président*

Photo : souvenirs de St-Gall sitôt le défilé terminé....

